313764 - Faire une prière surérogatoire avec l’intention de s’en servir pour saluer la mosquée dans l’espoir d’en être doublement récompensé

question

Celui qui entre dans une mosquée et accomplit une prière de 2 rakaa avec l’intention de saluer la mosquée et d’en faire une prière sur et de l’intégrer dans les prières nocturnes est assimilable dans la récompense à celui qui accomplit les trois prières séparément. En d’autres termes , est-il préférable de faire les prières séparément ou de faire une seule prière avec un triple intention ou est-ce que tout cela est pareil par rapport à la récompense qu’on en reçoit de la part d’Allah le Très-haut?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse à la question n°223721 que la sunna régulière tient lieu à la prière faite pour saluer la mosquée. L’intention qui sou tend l’acte permet de bénéficier du mérite et de la récompense attachés aux deux prières. Quand l’intention est conforme à la Charia, son auteur peut en obtenir ce qu’il veut. C’est dans ce sens que le Messager d’Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Les actes dépendant des intentions qui les dictent. Chacun sera rétribué en fonction de ses intentions. » (Rapporté par al-Boukhari (1) et par Mouslim (1907)

Cheikh Abdourrahman as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Par Sa grâce et Sa facilitation, Allah donne à un seul acte la valeur de plusieurs. Quand on entre dans une mosquée à l’heure d’une prière régulière et accomplit une seule prière dans la double intention de la faire et de saluer la mosquée, on obtient le mérite des deux. » Extrait de *al-Qawaaid wal-ussoul al-djamia*,p.168. La possibilité d’accomplir un seul acte et en tirer une double récompense s’atteste dans le hadith d’Amer ibn al-Harith d’après Zaynab, la femme d’Abdoullah ibn Massoud

(p.A.a) qui dit avoir interrogé le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à un moment où elle avait l'intention de donner l'un de ses biens en aumône : «Me suffit-il de prendre en charge mon mari et des orphelins ? »- « Oui, tu en seras doublement récompensée parce que la dépense sert à entretenir un lien de parenté et à faire une aumône. Faire une aumône au profit d'un pauvre en est une mais quand le bénéficiaire est en plus un parent, cela vaut deux aumônes.» (Rapporté par al-Boukhari,1466 et par Mouslim,1000) par an-Nassaie (2582) et par at-Tirmidhi (658)

Le chapitre contient des hadiths rapportés par Zaynab, la femme d'Abdoullah ibn Massoud, par Diaber, par Abou Hourayrah et par Salman ibn Amer du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) Celui de Salamn est bon.

Cependant, si celui qui entre dans la mosquée effectue une prière pour la saluer et une autre à titre de prière surérogatoire, c'est mieux et plus apte à générer une récompense parce que le nombre de rakaa est plus important et que le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a exhorté à prier le plus fréquemment possible. »

D'après Maadaan ibn Abi Talhah al-Yaamouri : j'ai rencontré Thawbaan, l'affranchi du Messager et lui ai dit : « Dis moi un acte dont l'accomplissment me permettra d'accéder au paradis ou le meilleur acte auprès d'Allah. Il s'est tu. Ensuite , je lui ait répété la question et il s'est tué. Plus tard, je lui répété la question une troisième fois et il m'a dit : j'ai posé la question au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et il a répondu : « Mets-toi à te prosterner devant Allah car chaque fois que tu le fais, Allah t'élève en grade et efface un de tes péchés. » (Rapporté par Mouslim,488).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de l'accomplissement de la prière du matin après le lancement du second appel à la prière, pour savoir s'il faut prier pour saluer la mosquée ou faire la seule prière prévue.

Voici sa réponse : «Quand on entre dans une mosquée après l'appel à la prière de l'aube et veut prier parce qu'on dispose d'assez de temps, on prie d'abord pour saluer la mosquée puis on passe à la prière surérogatoire. En cas de manque de temps, on passe à cette dernière car elle tient lieu

à la première. Voilà l'avis le mieux argumenté vu que le temps d'interdiction de la prière ne commence qu'après la prière de l'aube. Si on se contente de la prière surérogatoire en dépit de la disponibilité du temps, cela ne représente aucun inconvénient. » Extrait de *Liqaa al-Baab al-Maftouh* (12/186 selon la numérotation de la Chamilah.

Deuxièmement, faire une prière surérogatoire à la place de celle à faire immédiatement après la seconde prière de la nuit ne permet pas d'obtenir une double récompense car chacune des deux prières vise un objectif spécifique. Dès lors , on peut pas les intégrer dans une seule prière.

S'agissant de la prière à faire pour saluer la mosquée, on la fait pour marquer son entrée dans la mosquée et avant de s'asseoir. Aussi est-elle censée remplacée par toute prière accomplie avant de s'asseoir. Voir la réponse à la question n°162318.

Allah le sait mieux.